

2018/012

NOMBRE DE MEMBRES		
en exercice	présents	qui ont pris part à la délibération
8	7	8

DATE DE LA CONVOCATION
23 mars 2018

DATE d'AFFICHAGE
23 mars 2018

OBJET DE LA DELIBERATION
--------------------------

RECUPERATEURS D'EAU DE PLUIE ET SYSTEME DE GOUTTE A GOUTTE

Plan de financement

VOTE :

- POUR : 8
- CONTRE : 0
- ABSTENTIONS : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le \_\_\_\_

et publication ou notification

du \_\_\_\_

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LUC-EN-DIOIS

Séance du 28 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le 28 mars à 20 heures 32 minutes, Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de **Monsieur SAUVAN Jacques, Maire.**

Etaient présents : SAUVAN Jacques, PAGLIAROLI-GATTA Chloé, BEAUDOIN Eve, CANEPA Bruno, EGLAINE Charles,

EGLAINE Didier, PAGLIAROLI Didier

Absent(s) excusé(s) : DU MESNIL Alix pouvoir à Bruno CANEPA

Absent(s) :

Eve BEAUDOIN a été nommé(e) secrétaire de séance.

Examen en commission « \_\_\_ » en date du \_\_/\_\_/\_\_

Dans le cadre des actions visant à sensibiliser les habitants sur les enjeux du développement durable et les aider à s'approprier les questions de valorisation de leur cadre de vie,

Conformément à l'engagement de la commune dans le cadre de l'Agenda 21, La commune souhaite engager son soutien concernant l'achat de récupérateurs d'eau de pluie et de système goutte à goutte par les particuliers Lucois.

Cette opération a pour but :

- de soutenir une dynamique "individuelle" en matière de gestion raisonnée de la ressource en eau,
- La dernière sécheresse de 2017 est un exemple justifiant de la mise en place de cette aide,
- d'aider et inciter les particuliers à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement,
- de lutter contre le développement du moustique tigre et des Arbovirus (dengue, chikungunya, Zika).

Conditions pour prétendre à l'aide :

- être contribuable Lucois
- Justifier du domicile sur la Commune de Luc-en-Diois (Facture d'électricité ou d'eau « récente »)
- récupérer et remplir un dossier de demande d'aide financière auprès du secrétariat de la mairie de Luc-en-Diois

Précisions sur l'aide :

- financement à hauteur de 70 % maximum avec un plafonnement à hauteur de 50€ du prix d'achat du récupérateur d'eau de pluie et/ou de système de goutte à goutte, les 30 % restant étant à la charge des particuliers, dans la limite du budget prévu pour l'année en cours.

Le Maire,  
Jacques SAUVAN



**2018/012**

M. le Maire précise qu'une somme de 2018 pour le versement d'une aide auprès des particuliers Lucois pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie et/ou de système de goutte à goutte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS,

- APPROUVE le plan de financement de l'opération, comme détaillé ci-dessus,
- DIT que la dépense afférente est inscrite à l'article 6574 du budget 2018 de la commune,
- CHARGE M. le maire de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

*Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.*

*Au registre sont les signatures.*

Le Maire,  
Jacques SAUVAN





2018/012

A Luc en Diois, le

**LUC EN DIOIS**

## Demande de récupérateur d'eau de pluie et de système de goutte à goutte - pour le jardinage -

Ce dispositif aide à financer l'achat de récupérateurs d'eau de pluie et de système de goutte à goutte à destination des jardins. **La commune rembourse à hauteur de 70 % maximum avec un plafonnement à hauteur de 50€ du prix d'achat du récupérateur d'eau de pluie, par bac et par foyer.**

Le soutien à l'achat de récupérateur d'eau de pluie et de système de goutte à goutte pour le jardinage, c'est une aide incitative pour vous permettre d'acquérir un équipement écologique et économique pour la récupération des eaux de pluie pour l'usage extérieur, l'arrosage des jardins, le lavage des véhicules,...

- Ce geste pour l'environnement permet d'économiser la ressource en eau
- Il permet de faire des économies financières
- Il offre une solution alternative écologique et gratuite

### Comment fonctionne le dispositif ?

- Vous choisissez et achetez un récupérateur d'eau de pluie et d'un système de goutte à goutte pour l'arrosage des jardins, quel que soit le lieu d'achat.
- Le soutien est limité à un achat par foyer (même nom, même adresse), durant la validité de l'opération
- Vous serez crédité à hauteur de 70 % maximum avec un plafonnement à hauteur de 50€ du prix d'achat du récupérateur d'eau de pluie du prix d'achat et de système de goutte à goutte par virement bancaire.

### Comment bénéficier du soutien financier ?

1. Compléter le [formulaire joint](#)
2. Joindre la preuve d'achat (facture acquittée)
3. Justifier du domicile sur la Commune de Luc-en-Diois (facture d'électricité ou d'eau « récente »)
4. Annexer un relevé d'identité bancaire ou postal
5. Adresser le tout par courrier à la Commune de Luc-en-Diois

*La publication de l'arrêté du 21 août 2008 a permis de réglementer les conditions d'usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments de l'eau de pluie récupérée des toitures, ainsi que les conditions d'installation, d'entretien et de surveillance des équipements nécessaires à leur récupération et à leur utilisation.*

## Soutien à l'achat d'un RECUPERATEUR D'EAU DE PLUIE Et de système de goutte à goutte - pour le jardinage -

La Commune de Luc-en-Diois lance un nouveau dispositif incitatif pour financer l'achat de récupérateurs d'eau de pluie et de système de goutte à goutte à destination de l'arrosage des jardins.

Ce geste pour l'environnement permet d'économiser la ressource en eau, de faire des économies financières, et offre une solution alternative écologique et gratuite. La récupération de l'eau de pluie, c'est aussi restreindre les risques de saturation des stations de traitement et d'assainissement.

La Commune de Luc-en-Diois a inscrit à son budget un crédit pour le financement au soutien à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie et de système de goutte à goutte.

### Comment fonctionne le dispositif ?

- La Commune de Luc-en-Diois soutient l'achat des récupérateurs d'eau et de système de goutte à goutte, quel que soit le lieu d'achat
- Le récupérateur d'eau de pluie et le système de goutte à goutte sont réservés exclusivement pour le jardinage
- Le soutien est limité à un achat par foyer (même nom, même adresse)
- La Commune de Luc-en-Diois vous créditera de 70 % maximum avec un plafonnement à hauteur de 50€ du prix d'achat par virement bancaire

### Comment bénéficier du soutien financier ?

Envoyez par COURRIER à la Commune de Luc-en-Diois

- L'imprimé de demande de soutien financier à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie et système de goutte à goutte
- Copie d'un justificatif de domicile sur la Commune de Luc-en-Diois (*facture d'électricité, d'eau... « récente »*)
- La preuve d'achat (facture acquittée)
- Un Relevé d'Identité Bancaire ou postal

### DEMANDE de soutien à l'achat d'1 récupérateur d'eau de pluie et d'1 système de goutte à goutte :

M. Mme.....

Adresse du domicile .....

26310 Commune de Luc-en-Diois

Téléphone .....

*M'engage en sollicitant le soutien à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie auprès de la Commune de Luc-en-Diois à respecter les critères du dispositif et d'utilisation.*

Date et Signature :